

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MARS 2026

Convocation du Conseil Municipal en date du 2 mars 2026.

La séance débute à 19h10.

Conseil en exercice :

Gilbert MARCON, Maire,

Benoît VIDAL, Agnès DUDAL, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, adjoints,
Thibault BERTRAND, Corinne BORTOLOTTI, Stéphanie SOULIER, Nicolas GUISCHET,
William FONTI, Mélanie GENTE, Lucie BRUNO, Francis BAYLE, Jean-Marc
GIACOPELLI, conseillers.

Etaient présents :

Gilbert Marcon, Benoît VIDAL, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, Thibault
Bertrand, Corinne BORTOLOTTI, Stéphanie SOULIER, Francis BAYLE, Mélanie GENTE,
Jean-Marc GIACOPELLI et William FONTI.

Etaient absents : Agnès DUDAL, Lucie BRUNO et Nicolas GUISCHET.

Agnès DUDAL et Lucie BRUNO sont excusées,

Nicolas GUISCHET donne procuration à Antoine RAMOS.

- Le quorum étant atteint (12 votants) le conseil municipal peut délibérer valablement.
- Le conseil municipal est présidé par Gilbert Marcon, Maire.
- Le conseil désigne Marie-Paule ROURISSOL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose Mme Rourissol Marie-Paule comme Présidente de séance, le Conseil n'y voit aucune objection.

1 – Délibération portant sur l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Mirabel :

Mr le Maire désigne Mme Marie-Paule Rourissol, adjointe pour présenter le compte Financier Unique 2025, il en ressort les résultats suivants :

Section INVESTISSEMENTS :

Dépenses prévues : 1 222 096, 29 €

Dépenses réalisées : 856 067, 33 €

Recettes prévues : 1 222 096, 29 €

Recettes réalisées : 790 467, 14 €

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses prévues : 648 931, 73 €

Dépenses réalisées : 316 639, 45 €



Mairie de Mirabel
92, chemin des Auches
07170

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MARS 2026

Recettes prévues : 648 931, 73 €
Recettes réalisées : 681 484, 33 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 65 600,18 €
Fonctionnement : 364 844, 88 €
Résultat global : 299 244, 70 €

M. le Maire quitte la séance du Conseil Municipal au moment du vote, le compte financier unique 2025 du budget principal est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Délibération portant sur l'affectation du résultat 2025 du budget principal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le CFU fait apparaître:

un excédent de fonctionnement cumulé de : 364 844, 88€
un déficit d'investissement cumulé de : -65 600, 18€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget principal comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 excédent : 364 844, 88
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 65 600, 18
Résultat reporté en fonctionnement (002) : Excédent 299 244, 70
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 65 600, 18

L'affectation du résultat 2025 du budget principal est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 – Délibération portant sur le vote du compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement :

M. le Maire désigne Mme Marie-Paule Rourissol, adjointe pour présenter le compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement avec les résultats suivants :

Section INVESTISSEMENTS :

Dépenses prévues : 20 694, 71 €
Dépenses réalisées : 14 644, 72 €

Recettes prévues : 20 694, 71 €
Recettes réalisées : 13 070, 42 €



Mairie de Mirabel
92, chemin des Auches
07170

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MARS 2026

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses prévues : 39 138, 48 €
Dépenses réalisées : 27 624, 20 €

Recettes prévues : 39 138, 48 €
Recettes réalisées : 41 678, 08 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 1 574, 30 €
Fonctionnement : 14 035, 88 €
Résultat global : 12 479, 58 €

M. le Maire quitte la séance du Conseil Municipal au moment du vote, le compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4 – Délibération portant sur l'affectation du résultat 2025 du budget annexe assainissement :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître:

Un excédent de fonctionnement cumulé de : 14 053, 88€
Un déficit d'investissement de : -1 574, 30€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : **Excédent** 14 053, 88€
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 1 574, 30€
Résultat reporté en fonctionnement (002) : **Excédent** 12 479, 58€
Résultat d'investissement reporté (001) : **Déficit** 1 574, 30€

L'affectation du résultat 2025 est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5 – Délibération portant sur l'approbation du montant des attributions compensatoires pour 2026

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est chargée d'évaluer les charges lors de transferts de compétences à la Communauté de Communes. Elle s'est réunie le 5 novembre dernier pour réévaluer le coût net du transfert de compétence du PLUI et à ce titre a ajusté la répartition des Attributions Compensatoires de chaque commune. Le rapport



Mairie de Mirabel
92, chemin des Auches
07170

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MARS 2026

correspondant a été adopté à l'unanimité des membres présents et a été notifié le 7 novembre 2025 au 13 communes membres.

Aussi lors de sa séance du 18 décembre 2025, la Communauté de Communes a délibéré à l'unanimité sur le montant des attributions de compensation provisoires pour 2026 en tenant compte du rapport du 5 novembre 2025.

Les conseils municipaux sont tenus de délibérer pour entériner le nouveau montant des attributions compensatoires telles qu'indiquées dans le tableau ci-après :

Communes	Attributions de compensation provisoires 2025 tenant compte du rapport de la CLECT du 24/09/2024	Attributions de compensation définitives 2025 entérinées par les conseils municipaux	Attributions de compensation provisoires 2026 tenant compte du rapport de la CLECT du 05/11/2025
Berzème	5 348 €	5 348 €	5 432 €
Darbres	14 031 €	14 031 €	14 158 €
Lussas	31 976 €	31 976 €	32 616 €
Mirabel	6 563 €	6 563 €	6 940 €
Saint-Andéol-de-Berg	3 009 €	3 009 €	3 059 €
Saint-Germain	5 565 €	5 565 €	5 952 €
Saint-Gineys-en-Coiron	2 269 €	2 269 €	2 314 €
Saint-Jean-le-Centenier	40 500 €	40 500 €	40 920 €
Saint-Laurent-sous-Coiron	20 453 €	20 453 €	20 510 €
Saint-Maurice-d'Ibie	10 744 €	10 744 €	10 861 €
Saint-Pons	3 664 €	3 664 €	3 817 €
Sceautres	1 523 €	1 523 €	1 640 €
Villeneuve-de-Berg	164 343 €	164 343 €	165 991 €
TOTAL	309 988 €	309 988 €	314 210 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

Fin du Conseil Municipal,
Monsieur le Maire clôt la séance à 20h05.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026.

Le Maire
M Christopher MARTARESCHE

La Secrétaire de séance
Mme Valérie DUPRAT-AUDIGIER

